

LA MISSION PRÉVENTION ET
RELATION DE CONFIANCE

AUDITER
LE BILAN

ATTESTER
LES INFORMATIONS
PRÉVISIONNELLES

ORIENTER
LES DIRIGEANTS

LA MISSION PRÉVENTION ET
RELATION DE CONFIANCE,
À LA DEMANDE DES DIRIGEANTS

Sur préconisation éventuelle du conseiller
départemental de sortie de crise

11 800 commissaires aux comptes sont
présents aux côtés des entreprises
sur tout le territoire et représentés
au sein des comités départementaux
de sortie de crise.

Prévention et **RELATION DE CONFIANCE**

La mission des **COMMISSAIRES
AUX COMPTES** au service des
entreprises dans la sortie de crise





UTILITÉ DE CETTE MISSION POUR L'ENTREPRISE

Dans la sortie de crise et suite à l'arrêt de certains dispositifs d'aide mis en place par le gouvernement dans le contexte de la crise sanitaire, la mission « Prévention et Relation de confiance » s'adresse aux dirigeants d'entreprise pour les aider à :



ÉVALUER, de manière indépendante, la réalité de la situation financière



FACILITER leur accès aux financements



RASSURER leurs parties prenantes et leurs partenaires



IDENTIFIER les points de fragilité et le cas échéant orienter sereinement vers les dispositifs de prévention des difficultés



LES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ACTEURS DE CONFIANCE DANS LA SORTIE DE CRISE



Tiers **INDÉPENDANTS** dans le respect du code de déontologie de la profession



Référents dans le domaine de la **SÉCURITÉ** et de la **TRANSPARENCE** des données financières et extra-financières



Acteurs de la **PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS** des entreprises



Professionnels présents dans **TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ**

L'ensemble des partenaires des entreprises est mobilisé dans le cadre du **plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des entreprises dans la sortie de crise**, au premier rang desquels les commissaires aux comptes, avec la mission « Prévention et relation de confiance ».

LA MISSION « PRÉVENTION ET RELATION DE CONFIANCE » EN 3 ÉTAPES...



ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION GLOBALE DE L'ENTREPRISE

Lors d'un entretien avec les dirigeants, les commissaires aux comptes prennent connaissance de la situation de l'entreprise et font avec eux un état des lieux partagé de celle-ci.



Proposition le cas échéant de la réalisation de la mission « Prévention et Relation de confiance » au dirigeant



ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE :

> données historiques > rapport d'audit
> informations prévisionnelles > attestation



PARTAGE DES CONCLUSIONS DE LA MISSION

Les commissaires aux comptes échangent avec les dirigeants sur l'existence éventuelle de risques de défaillance et les orientent si besoin vers les dispositifs appropriés.